

« Pour Saint CYR , un nouvel élan » Ph SERRE & D. OLIVIER

• Philippe SERRE démissionne du conseil municipal

- ✓ Philippe SERRE a fait part au conseil de la décision qu'il a dû prendre de renoncer à son mandat de conseiller municipal. En effet, il a bénéficié d'une importante promotion professionnelle, en prenant depuis début Septembre la direction de SNCF-Mobilités pour la Côte d'Azur, ce qui l'oblige à résider à NICE et ne lui laisse pas la disponibilité nécessaire à l'engagement qu'il avait pris vis-à-vis des électeurs saint-cyriens qui lui ont fait confiance en Mars 2014 ;
- ✓ Il quitte le conseil avec une très sincère émotion (voir son intervention complète <https://goo.gl/xcmD13>)
- ✓ Compte tenu des désistements des suivants sur la liste « Pour St CYR, un nouvel élan » il sera remplacé au conseil, pour représenter cette liste, par M. Alain PATOULLARD.

• L'agglomération Sud Sainte Baume : le rapport d'activité 2015

- ✓ A l'ordre du jour de la réunion du conseil figurait le rapport d'activité de la Communauté d'agglomération Sud Ste Baume (CASSB), sujet important car la CASSB exerce de plus en plus de compétences, et a représenté en 2015 un budget de fonctionnement de 45,2 M€ (plus de 2 fois celui de St CYR) et un budget d'investissement de 9,6 M€.
- ✓ Monsieur le maire a bien lu quelques chiffres, mais nous avons regretté que les conseillers municipaux n'aient pas été destinataires du fichier du rapport : il fallait aller en mairie le consulter, alors que le système informatisé de téléchargement des documents du conseil permettait de le diffuser ; ce qu'avait d'ailleurs fait la Communauté d'agglomération pour les conseillers communautaires.
Nous avons le plaisir de le rendre accessible à nos lecteurs par le lien suivant : <https://goo.gl/gxIBHW>

• Organisation du tourisme dans l'agglomération Sud Sainte Baume : des progrès, mais...

- ✓ Le 26 Septembre, le conseil de la communauté d'agglomération a délibéré d'un sujet important, l'organisation du tourisme dans l'agglomération Sud Ste Baume ; en effet, la loi dite NOTRe a conféré à la CASSB la compétence « promotion du tourisme », amenant le conseil à définir son organisation dans ce domaine.
- ✓ La note de synthèse préalable à la délibération était présentée par M. Philippe BARTHELEMY...
- ✓ Là aussi, il est dommage que les conseillers municipaux de St CYR n'aient pu disposer de cette note : l'ordre du jour ne comportait pas explicitement la présentation de ce point ; nous l'avons fait remarquer au maire, qui nous a dit qu'il avait prévu de le faire par oral. Pour une meilleure information des conseillers municipaux et des lecteurs de cette tribune, nous leur donnons le lien vers cette note : <https://goo.gl/DeOZE5>
- ✓ Sur proposition de M. BARTHELEMY, la CASSB a adopté une organisation qui ne touche pas aux 3 Offices de tourisme (OT) disposant du statut d'établissement public à caractère industriel et commercial (EPIC) (BANDOL, SANARY et St CYR), ce que nous approuvons, et qui crée au niveau de l'agglomération un Office de tourisme communautaire sous forme d'une régie sans personnalité morale et à autonomie financière.
- ✓ Cette nouvelle régie est dirigée par un « conseil d'exploitation » de 5 membres : 3 élus et 2 représentants des professionnels concernés.
- ✓ Nous avons regretté que cette forme d'organisation ne laisse qu'une place très réduite à ces professionnels : nous aurions préféré un système avec un conseil d'exploitation composé de seuls élus, représentant toutes les communes de l'agglomération, assisté d'un comité consultatif associant un nombre beaucoup plus important de professionnels, et d'un comité technique regroupant les directeurs de tous les OT et bureaux de tourisme de l'agglomération.
- ✓ Dans sa réponse, monsieur le maire nous a expliqué que la meilleure formule est celle de l'EPIC, adoptée à St CYR !... et donc pas celle qu'il a préconisée pour l'agglomération... Nous en étions convaincus !

• Saint CYR station de tourisme : des questions qui fâchent, restées sans réponse

- ✓ Un autre point lié au tourisme concernait la demande de classement de la commune en « station de tourisme »
- ✓ Nous avons approuvé cette demande, mais, ce futur statut permettant au conseil municipal de voter une majoration de 25% des indemnités du maire et de ses adjoints, nous avons posé 2 questions : le statut actuel de « station balnéaire et de tourisme » permet-il une telle majoration et a-t-elle été votée ? dans la négative, lorsque la commune aura obtenu le nouveau statut, notre maire compte-t-il proposer au conseil municipal cette majoration de 25% ?
- ✓ Monsieur le maire, réagissant très vivement, a répondu être scandalisé par nos questions, estimant indigne de les soulever alors que les élus se décarcassent avec une population de 45.000 habitants l'été !
- ✓ Qu'est ce qui est le plus scandaleux : poser la question ou refuser d'y répondre ? au lecteur de juger...

• Dossier des DSP des lots de plage : la justice est saisie sur le fond.

- ✓ Au détour du compte rendu par le maire des marchés qu'il a signés au titre de ses délégations, et parce que nous avons demandé des précisions, nous avons appris que le dossier d'attribution des délégations de service public (DSP) pour les lots de plage, fait l'objet de deux recours sur le fond devant les tribunaux.